

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 15 | ABSENTS EXCUSÉS 08 | VOTANTS 23

**OBJET : N° L23-03/05-23/FI SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION « TOUT LE MONDE »**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 22 mars 2023 s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

**Etaient présents** : Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Josiane ROCHE, Florence JOST, Fernand ESCALIER, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Hicham TARZA, Sophie SEIGUE, Patrick TRACHET, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Valérie LEVERNIER, Nicole CAMPANER, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER.

**Etaient absents excusés** : Philippe BRIMALDI donne procuration à Florence JOST, Jean-François LAMOTHE donne procuration à Nicole CAMPANER, Josette DANIEL donne procuration à Jacques BREILLAT, Saliha EL AMRANI donne procuration à Hicham TARZA, Pierre MEUNIER donne procuration à Christine JOUANNO, Jean-Pierre DORCIAC donne procuration à Fernand ESCALIER, Séverine DECROCK donne procuration à Valérie LEVERNIER, Patricia COURANJOU donne procuration à Jean-Luc BELLEINGUER.

*Le scrutin a eu lieu, Mme Nicole CAMPANER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

M le Maire signale que l'association « tout le monde » domiciliée à Bégles (33130) exploite la galerie d'art « Rikiki Galerie » à Castillon la Bataille et que son statut associatif l'empêche de solliciter les aides au commerces mises en place par la Communauté de Communes et la Ville de Castillon la Bataille.

Il propose de verser à cet établissement une subvention de 500€ avec la condition suspensive suivante : la subvention sera versée après le 31 juillet 2023, sous réserve de la transmission en mairie de la preuve de l'ouverture de la galerie à Castillon la Bataille pendant les mois de mai, juin et juillet 2023.

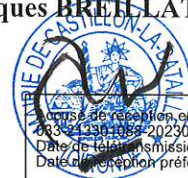
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue une subvention de 500€ à l'association « Tout le Monde » avec la condition indiquée.**

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 27 mars 2023

Le Maire,  
Jacques BREILLAT



Accusé de réception en préfecture  
2023-24381089-20230327-L23030523FI-DE  
Date de transmission : 03/04/2023  
Date de réception préfecture : 03/04/2023